

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MAI 2022

Procès-verbal

Le 11 mai 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Anne-Marie CHABERT, Daniel CHEVALLIER, Tony DAVOINE, Françoise DA SILVA, Solange DEGLI-ANTONI, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Séverine DURAND pouvoir à Anne-Marie CHABERT

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Patrice FREY

1/ Installation d'un nouveau conseiller municipal

En préambule, Monsieur le Maire présente Madame Camille PESTEL remplaçant Monsieur Victor TEMPORAO, Madame Virginie MORELLON et Monsieur Mickaël GIRARD qui ont donné successivement leur démission de leur mandat de conseiller municipal.

2/ Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 12/04/2022 en apportant la modification suivante : « le conseil municipal est favorable à ce projet » est remplacé par « le conseil municipal prend acte de l'avis favorable de la commission d'urbanisme sur la méthode de travail proposée par le lotisseur. Il est par ailleurs précisé que le terrain dont il est question est déjà ouvert à la construction et la réalisation d'un projet ne nécessite donc pas de délibération du conseil municipal ».

3/ Compte-rendu des décisions du maire

Déclaration d'intention d'aliéner

Le maire a décidé de ne pas acquérir par voie de préemption les biens situés :

- 100 rue de Béligneux, section ZE n° 215 et 1/5 indivis des parcelles ZE n°217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224 et 225 d'une superficie totale de 1 107 m²
- 20 chemin du Pommier, section B n° 1676 : 10 m² à détacher de 489 m²
- 119 impasse du Fromental, section C n° 1574 et 1677 d'une superficie de 767 m²
- 566 A Grande Rue, section B n° 1781 et ZD n° 591 d'une superficie de 753 m²
- 365 rue de Lyon, section ZE n° 130, 451 et 425 : 899 m² à détacher de 2 024 m²
- 242 rue de Béligneux, section C n° 1638 de 350 m²
- Lieu-dit « Bégelin », section ZE n° 24 et 25 d'une superficie de 7 170 m²
- 18 rue des Brosses, section C n° 1 759 et 1 760 d'une superficie de 610 m²
- 776 Grande Rue, section ZD n° 575 et 574 d'une superficie de 1 371 m²

Autre décision

- Monsieur le Maire a décidé de signer une convention d'éco-pâturage avec M. LEVRAT Geoffrey pour une période d'un an à compter de la date de signature de la convention pour un montant de 1 200 euros HT.

- Monsieur le Maire a décidé de confier le marché de maîtrise d'œuvre à la société INFRATECH pour un forfait de rémunération ferme et définitif fixé à 21 360 euros.

Le marché comprend les missions suivantes :

AVP (études d'avant-projet), PRO (études de projet), ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux), VISA (visa des plans d'exécution), DET (direction de l'exécution des contrats de travaux) et AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement).

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

4/ Acquisition foncière aménagement entrée Nord de de l'agglomération depuis la route de Pérouges

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de l'entrée nord en direction de Pérouges, la commune a confié à la société EFRConseil la mission de négociation des terrains concernés, qui sont regroupés aujourd'hui sur plusieurs propriétés.

Trois promesses de vente ont été recueillies le 28 avril 2022 pour :

- la parcelle ZA 148 de 232 m² au prix de 250 euros
- la parcelle ZA 140 de 274 m² au de 300 euros
- la parcelle ZA 141 de 439 m² au prix de 450 euros

Monsieur le Maire propose de soumettre à délibération du conseil municipal ce de jour les trois promesses de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les promesses de vente recueillies le 28 avril 2022 concernant la parcelle ZA 148 de 232 m² au prix de 250 euros, la parcelle ZA 140 de 274 m² au prix de 300 euros et la parcelle ZA 141 de 439 m² au prix de 450 euros.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

5/ Demandes de subventions

Subvention Académie de la Dombes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de l'Académie de la Dombes. L'Académie a tiré à 9 000 exemplaires le numéro 44 de la revue *Dombes* dont des exemplaires sont à disposition des administrés en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 50 euros au titre de 2022 à l'Académie de la Dombes
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention

Subvention Harmonie de Meximieux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de verser une subvention à l'Harmonie de Meximieux qui participe aux différentes commémorations qui ont se déroulent sur la commune. Il précise que la commune n'a pas versé de subvention à l'Harmonie depuis 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de 450 euros à l'Harmonie de Meximieux
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention

Par ailleurs, le conseil municipal ne donne pas suite aux demandes suivantes : ASMM et AFSEP.

6/ Compte-rendu des commissions

a) Association Culture et Animation

Françoise DA SILVA présente les travaux de la commission.

- Lors de la cérémonie de bienvenue des nouveaux habitants, 20 familles étaient présentes. Les nouveaux habitants ont été très satisfaits de cette matinée. Cette opération est à renouveler.
- Les flyers ont été distribués pour le concours photos.
- La cérémonie de commémoration du 8 mai s'est bien déroulée malgré un problème de réglage de micro. Peu d'habitants étaient présents. Lors du prochain conseil d'école, il faudra demander à ce que les enfants des écoles soient présents à la commémoration du 11 Novembre.

b) Commission Urbanisme

Patrice FREY liste les dossiers déposés en urbanisme.

Demandes de déclaration préalable :

- 100 rue de Béliigneux : pose d'un portail coulissant + pose d'un portillon
- 20 le clos de Marphoz : mur de clôture muret hauteur 0.80 m + grillage vert 1 m à l'est de la propriété
- 109 chemin du Millet : mur de clôture de 1.80 m de hauteur + couvertines tuiles au sud
- 289 chemin de Marphoz : mur de clôture de 1.80 m de hauteur à l'ouest + couvertines tuiles
- 90 chemin du Millet : palissade bois le long du chemin d'accès commun
- 164 chemin des Bressandes : division de propriété 1 lot à bâtir de 373 m² et 1 lot avec maison existante
- 131 chemin de Marphoz : véranda de 26 m²
- 91 chemin des Combes : modification muret + grillage existant côté route par mur plein de 1.80 m + couvertines

Demande de permis de construire :

- 22 impasse de la Chapelle : création d'un garage à voitures de 40 m² et d'un garage à vélos de 30 m²

c) Commission Affaires sociales

Estelle JANIN rend compte des projets de la commission.

- ADAPEI : l'opération vente de brioches est programmée du 03 au 09 octobre ; elle se déroulera à Bourg Saint Christophe sans doute le vendredi 7 et le samedi 08 octobre
- Le repas des séniors aura lieu le 19 novembre : le traiteur sera vraisemblablement le même que l'année dernière, quant au thème il sera bientôt arrêté.
- La « Semaine Bleue » qui doit être l'occasion de promouvoir un autre regard sur le vieillissement et la vieillesse se déroulera du 3 au 9 octobre 2022 sur le thème « changeons notre regard sur les aînés, brisons les idées reçues ». Les associations du village ont été sollicitées ainsi que la bibliothèque, l'école, le LAB (Lieux Accueil bébés) pour participer à une réunion le 19 mai afin d'envisager ce qu'ils peuvent proposer aux aînés lors de la Semaine Bleue. Il faudra se rapprocher du CLIC pour l'organisation d'une conférence ou d'un atelier. Idéalement, il faudrait une animation par jour avec un moment fort le samedi avec éventuellement une petite marche.

L'un des problèmes rencontrés par les aînés est l'isolement : il faudra étudier ce qui peut être organisé comme du transport, des repas partagés, des lectures de contes, des sorties ... avec l'idée de créer un lien dynamique.

Une pause gourmande sera organisée le 16 juin autour d'un goûter partagé pour l'ensemble des habitants de plus de 63 ans.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Viva La Musica de Villieu-Loyes-Mollon propose d'organiser un concert Solidarité Ukraine. Les sommes récoltées seront intégralement reversées à des familles de réfugiés. L'association sollicite la commune pour la mise à disposition gracieuse du foyer rural le 02 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition gracieusement le foyer rural le 02 juin 2022 à l'association Viva La Musica
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette mise à disposition

d) Commission Voirie

Marc JANODY fait état des informations concernant la commission voirie -réseaux.

- La tonte et l'élagage sont en cours.
- Les travaux d'installation de l'antenne vers la station d'épuration seront réalisés semaine 20.
- Lors de la réunion avec le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain) concernant l'installation de bornes de recharge électrique, il a été indiqué que l'objectif national est un parc de voitures s'élevant à 60 % de voitures électriques d'ici 2035 et une généralisation en 2050. Le SIEA envisage d'installer 370 bornes mixtes de recharge électrique (1 prise charge rapide et 1 prise charge lente par borne). Si une commune installe plusieurs bornes, une seule sera subventionnée. Une borne ne pourra pas être installée sur un parking de moins de 20 places publiques. Il convient de réfléchir aux opportunités et à l'investissement. Le coût de la maintenance s'élèverait entre 400 et 700 euros /an.

7/ Questions diverses

a) Monsieur le Maire informe les conseillers que le 7 avril dernier, les services des Archives Départementales ont effectué une inspection des archives communales. Cette inspection avait pour objet de dresser un état de la situation des archives de la commune et de conseiller sur leur gestion et leur conservation. En l'occurrence, les aménagements réalisés pour la conservation des archives de la commune sont de qualité. Il conviendra d'effectuer un nettoyage régulier des rayonnages et boîtes d'archive afin

d'éviter d'éventuels amas de poussière. D'anciennes archives, notamment des atlas, mériteraient d'être restaurées.

b) Le 08 juillet aura lieu le traditionnel barbecue d'été avec les employés communaux et les élus.

c) Le 24 juin sera inauguré le nouveau camion des pompiers. Lors de cette cérémonie il y aura des remises de médailles. Les élus de la commune de Bisel, commune à laquelle a été acheté le camion, seront invités.

Le prochain conseil municipal est prévu le 16 juin 2022 à 20h30

Conseil municipal du 11 mai 2022

Bernard PERRET, Maire	
Françoise DA SILVA, 1 ^{ère} adjointe	Patrice FREY, 2 ^{ème} adjoint
Estelle JANIN, 3 ^{ème} adjointe	Marc JANODY, 4 ^{ème} adjoint
Anne-Marie CHABERT	Tony DAVOINE
Séverine DURAND <u>Excusée pour voir à Anne-Marie CHABERT</u>	Florence PELARDY
Mickaël GUÉRIN	Solange DEGLI-ANTONI
Daniel CHEVALLIER	Estelle MOREAU
Séverine PIOT	Camille PESTEL